

# Prêt de PC portable (à domicile)

## 1. Bénéficiaires

Les étudiants de l'université de Toulon

## 2. Document à présenter

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer, etc.)

## 3. Le jour du prêt

Datation et signature de :

- La charte de prêt
- La fiche d'état du matériel

## 4. Durée du prêt

- 3 mois
- Le prêt peut éventuellement être renouvelé, la période totale du prêt ne pouvant excéder 6 mois ou le 30 juin de l'année universitaire en cours
- Le prêt d'un ordinateur portable est soumis aux règles de prêt des documents du SCBU de Toulon
- Après restitution de l'ordinateur portable, les données sont effacées